

CONSEIL MUNICIPAL DE BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE

Séance du 13 AVRIL 2021

Date de la convocation : 08/04/2021

En vertu de l'article 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose qu' « en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations.

M le Maire étant empêché, M PEGARD François 1^{er} adjoint, a remplacé M le Maire dans la plénitude de ses fonctions.

Il est rappelé qu'en raison de la crise sanitaire, M le Maire, un adjoint ou à défaut un conseiller municipal peut bénéficier de 2 procurations.

L'an deux mille vingt et un, le 13 avril, à 18 heures 30, le conseil municipal, de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence, de M PEGARD François, 1^{er} adjoint.

Etaient présents : M PEGARD François, HECKMANN Harry, DELHALLE David, BELLENGREVILLE Daniel, SAINT GERMAIN Roch, RASSE Baptiste, Mmes RUYSSCHAERT Alexandra, HIBON Elodie, GOURLIN Claudy, BECASSE Séverine, SAINT GERMAIN Laëtitia, RIZZO Julie

M MAINNEMARRE Yves donne procuration à M PEGARD François (arrivé de M MAINNEMARRE à 20h)

Mme ROUSSEL Bénédicte donne procuration à Mme HIBON Elodie

M CLABAU Franck donne procuration à M BELLENGREVILLE Daniel

M DELHALLE David donne procuration à Mme RUYSSCHAERT Alexandra (arrivé de M Delhalle à 19h12)

Secrétaire de séance : M RASSE Baptiste

Avant de passer à l'ordre du jour, M le 1^{er} adjoint demande de bien vouloir procéder à une minute de silence en hommage à M DAVERGNE Bernard.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation de la réunion de conseil du 12 février 2021**

Le compte rendu de la réunion de conseil du 12 février 2021 est approuvé à l'unanimité

2. **Désignation du secrétaire de séance**

Le conseil à l'obligation d'élire parmi ses membres un secrétaire de séance chargé de la rédaction du procès-verbal. M le 1^{er} adjoint demande qui souhaite être secrétaire de séance. M RASSE Baptiste se propose. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

3. Demande de subvention dans le cadre du contrat de territoire des Villes Sœurs – travaux accessibilité mairie - école

M le 1^{er} adjoint informe le conseil municipal que dans le cadre du dispositif transitoire d'accompagnement des collectivités, la commune peut déposer un dossier de subvention pour un montant de 26 196 € au département concernant la performance énergétique de nos bâtiments publics.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût prévisionnel des travaux : 600 000 € HT (éligibilité de la partie école – coût travaux 240 000 € HT)

	SUBVENTION ATTENDUE	TAUX
ÉTAT	68 532 € (DETR) + 73 272 € (DSIL)	59 %
DÉPARTEMENT	26 196 € (25 % assiette 104 784 €	11 %
PART MAÎTRE OUVRAGE	72 000 €	30 %
TOTAL	240 000 €	100 %

M le 1^{er} adjoint demande au conseil d'autoriser M le Maire à déposer le dossier de subvention au titre du contrat de territoire des Villes Sœurs pour un montant de 26 196 € et à signer tous documents concernant ce dossier.

Après délibération, le conseil municipal à 12 voix pour et 3 abstentions (M MAINNEMARRE Yves, BELLENGREVILLE Daniel et CLABAU Franck) autorise M le 1^{er} adjoint à déposer le dossier de subvention au Département au titre du contrat de territoire des Villes Sœurs pour un montant de 26 196 € et à signer tous documents concernant cette affaire.

4. Critères et montant de la carte cadeaux pour les jeunes diplômés

M 1^{er} adjoint informe que suite à la réunion de commission n°3 présidée par Mme Roussel, il a été décidé d'offrir aux futurs jeunes diplômés (DNB, et études supérieures) en juin 2021 une carte cadeau chez Espace culturel d'Étalondes. Il convient d'acter les critères et le montant de la carte.

Les critères sont les suivants :

- Pour les lauréats des études supérieures une seule carte cadeau dans leur scolarité
- Pour les nouveaux arrivants dans la commune, il faut être domicilié + 6 mois
- Montant de la carte pour les lauréats du DNB (Brevet des collèges) : 35 €
- Montant de la carte pour les lauréats des études supérieures : 50 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'attribuer les cartes cadeaux en fonction des critères désignés ci-dessus ainsi que les tarifs.

Cette dépense sera inscrite au BP 2021, chapitre 011.

5. Validation des entreprises pour les travaux école - mairie

M le 1^{er} adjoint rappelle que par délibération en date du 08 janvier 2021, le conseil municipal a validé la phase PRO et le lancement de la procédure de consultation sous forme de marchés de travaux avec la publication dans les journaux.

La commission s'est réunie le 06 avril pour procéder à l'examen des candidatures.

M le 1^{er} adjoint rappelle que l'appel d'offre est composé de 11 lots.

Conformément à l'appel d'offres, la notation prend en compte les critères suivants :

Prix : 40 points ; valeur technique : 50 points ; délai : 10 points. La durée estimée du chantier : 7 mois + 1.5 mois de préparation.

Au total, 22 offres ont été transmises et déclarées recevables :

Entreprises	Montant HT	Note
TELLIER (lot 1)	186 505 €	85/100
LHOTELLIER (lot 1)	244 013 €	80.36/100
BOCLET (lot 2)	28 000 €	80/100
LECLERCQ (lot 2)	36 244 €	68.89/100
HEDOUX (lot 3)	42 000 €	83.11/100
CLAISSE ENVIRONNEMENT (lot3)	39 636 €	75.08/100
DOMECCO (lot 3)	34 765 €	85/100
PROFILS GLACES (lot 4)	48 667 €	95/100
DOMECCO (lot4)	53 101 €	92.41/100
HP INDUSTRIE (lot 5)	64 122 €	80/100
PELLETIER (lot 6)	34 906 €	85/100
TELLIER (lot 7)	23 861 €	62.92/100
DB ASSOCIES (lot 7)	19 640 €	80/100
DOUTRELEAU (lot 8)	34 219 €	84.67/100
CATY PEINTURE (lot 8)	33 900 €	90/100
OTIS (lot 9)	24 400 €	88.09/100
THYSSENKRUPP (lot 9)	23 000 €	75.83/100
SCHINDLER (lot 9)	20 600 €	90/100
FOLLIN (lot 10)	54 998 €	95/100
PME (lot 10)	77 710 €	83.31/100
SCAE (lot 11)	58 000 €	88.72/100
EEP (lot 11)	44 963 €	95/100

La commission et le maître d'œuvre dans son rapport, proposent au conseil municipal de retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 GROS ŒUVRE : Société TELLIER

Lot 2 CHARPENTE COUVERTURE : BOCLET

Lot 3 MÉTALLERIE SERRURERIE : DOMECCO

Lot 4 MENUISERIES EXTÉRIEURES : PROFILS GLACES

Lot 5 PLÂTRERIE : HP INDUSTRIE

Lot 6 MENUISERIES INTÉRIEURES : PELLETIER

Lot 7 CARRELAGE FAÏENCE : DB ASSOCIES

Lot 8 PEINTURE SOLS SOUPLES : CATY PEINTURE

Lot 9 ASCENSEUR : SCHINDLER

Lot 10 PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION : FOLLIN

Lot 11 ÉLECTRICITÉ : EEP

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 14 voix pour et une abstention (M MAINNEMARRE Yves) de retenir les offres ci-dessus pour un montant total de 571 000 HT et autorise M le Maire ou l'adjoint en charge des travaux à signer tous les documents nécessaires. Les crédits seront inscrits au budget primitif 2021.

6. Délibération de principe de contracter un emprunt et ouvrir une ligne de trésorerie

M le 1^{er} adjoint informe le conseil que suite à la réunion de la commission des finances du 1^{er} avril et les échanges de mails avec le percepteur concernant les finances de la commune, il est

recommandé de contracter un emprunt pour le montant restant à charge concernant les travaux d'accessibilité école mairie plutôt que de privilégier l'autofinancement.

Le montant restant à charge pour la commune s'élève à 228 200 €. Il est précisé que les taux fixe des emprunts pour les collectivités sont très intéressants, maximum 1 % sur une période entre 15 et 20 ans.

Il convient également d'ouvrir une ligne de trésorerie pour l'avance de TVA pour un montant de 114 200 € et des subventions pour un montant de 340 000 €.

Après délibération, le conseil municipal à 14 voix pour et une abstention (M MAINNEMARRE Yves) autorise le Maire ou le 1^{er} adjoint à prendre contact avec les banques pour contracter un emprunt à taux fixe n'excédant pas 1 % pour le restant à charge concernant les travaux de l'école mairie et autorise également à ouvrir les lignes de trésorerie pour l'avance de TVA et subventions.

7. Changement prestataire cantine à la rentrée scolaire de septembre 2021

Suite à la réunion de commission n°3 présidée par Mme Roussel Bénédicte, et des remarques de parents d'élèves sur la qualité et la quantité des repas du prestataire la Normande, la commission a décidé de transmettre aux élèves fréquentant la cantine un sondage.

Le sondage fait apparaître qu'une très grande majorité, les enfants apprécient les repas actuels, cependant la logistique n'est pas adaptée pour notre structure et la livraison des repas adultes ne sont pas toujours respectés. Le résultat de ce sondage sera publié sur Facebook et consultable également en mairie.

La commission a décidé de prendre contact avec d'autres prestataires dont la société ELIOR. Une visite a été organisée avec le représentant le 23/03/2021.

Les repas de ce prestataire sont préparés à la cantine scolaire du collège la Providence et sont ensuite acheminés dans les cantines scolaires. La livraison peut se faire en liaison froide ou chaude.

Le prix du repas pour une livraison de 15 repas en moyenne est fixé à 3.48 HT soit 3.65 € TTC. La vente du ticket de cantine est de 3.50 €. Les membres du conseil ne souhaitent pas augmenter les tarifs.

Il sera possible de commander et décommander les repas le jour même. La livraison se fera en liaison chaude.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de changer de prestataire et de confier la prestation des repas de la cantine scolaire au groupe ELIOR pour 3.48 € HT le repas.

8. Délibération vote comptes de gestion (budget principal, budget camping, budget lotissement)

M le 1^{er} adjoint présente à l'assemblée les comptes de gestion du percepteur qui retrace à l'identique les opérations financières des comptes administratifs à savoir :

Compte de gestion 2020 du budget principal :

Dépenses prévues : 913 637.92 € réalisées : 683 521.38 €

Recettes prévues : 913 637.92 € réalisées : 755 238.41 €

Soit un solde d'exécution de : + 71 717.03 €

L'excédent de fonctionnement cumulé : + 239 515.83 €

Section d'investissement :

Dépenses prévues : 765 777.32 € réalisées : 84 33.89 €

Recettes prévues : 765 777.32 € réalisées 147 615.11 €
Soit un solde d'exécution de : + 62981.22 €
L'excédent d'investissement cumulé : + 109 780.14 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents le compte de gestion 2020 du budget principal

Compte de gestion 2020 du budget annexe camping

Section de fonctionnement :
Dépenses prévues : 252 650.80 € réalisées 225 352.43 €
Recettes prévues : 252 650.80 € réalisées : 223 402.36 €
Soit un résultat de clôture 2020 : - 1 950.07 €
L'excédent de fonctionnement cumulé : + 10 700.73 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents le compte de gestion 2020 du budget camping

Compte de gestion 2020 du budget annexe lotissement les Camprets

Section de fonctionnement :
Dépenses prévues : 291 220.00 € réalisées : 3 702.30 €
Recettes prévues : 291 220.00 € réalisées : 0 €
Résultat de clôture 2020 : - 3 702.30
Déficit de fonctionnement cumulé : - 25 900.78 €

Section d'investissement :
Dépenses prévues : 247 720.00 € réalisées : 0.00 €
Recettes prévues : 247 720.00 € réalisées 0.00 €
Résultat de clôture 2020 : 0 €
Résultat cumulé : 0 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents le compte de gestion 2020 du budget annexe lotissement les Camprets.

9. Délibération vote comptes administratifs (budget principal, budget camping, budget lotissement)

Il est rappelé que lors du vote du compte administratif un président est élu par l'assemblée délibérante. Le maire peut assister à la discussion mais doit se retirer lors du vote (contrairement au compte de gestion). Il n'est pas comptabilisé dans le calcul du quorum. Un conseiller empêché ou absent ne peut pas donner son pouvoir au maire lors du vote du compte administratif (L2121-14 du CGCT), sous peine de nullité de l'approbation du compte administratif.
M le Maire ayant donné procuration au 1^{er} adjoint, celle-ci ne sera pas prise en compte pour le vote.

M PEGARD François est élu président de l'assemblée présente les comptes administratifs qui retracent les opérations financières suivantes :

Compte administratif 2020 (budget principal)

Dépenses prévues : 913 637.92 € réalisées : 683 521.38 €
Recettes prévues : 913 637.92 € réalisées : 755 238.41 €
Soit un solde d'exécution de : + 71 717.03 €
L'excédent de fonctionnement cumulé : + 239 515.83 €

Section d'investissement :
Dépenses prévues : 765 777.32 € réalisées : 84 33.89 €
Recettes prévues : 765 777.32 € réalisées 147 615.11 €

Soit un solde d'exécution de : + 62981.22 €
L'excédent d'investissement cumulé : + 109 780.14 €

Le conseil municipal vote à 14 voix pour (la procuration de M le Maire n'étant comptabilisée) le compte administratif 2020 du budget principal.

Compte administratif 2020 du budget annexe camping

Section de fonctionnement :
Dépenses prévues : 252 650.80 € réalisées 225 352.43 €
Recettes prévues : 252 650.80 € réalisées : 223 402.36 €
Soit un résultat de clôture 2020 : - 1 950.07 €
L'excédent de fonctionnement cumulé : + 10 700.73 €

Le conseil municipal vote à 14 voix pour (La procuration de M le Maire n'étant pas comptabilisée) le compte administratif 2020 du budget camping

Compte administratif 2020 du budget annexe lotissement les Camprets

Section de fonctionnement :
Dépenses prévues : 291 220.00 € réalisées : 3 702.30 €
Recettes prévues : 291 220.00 € réalisées : 0 €
Résultat de clôture 2020 : - 3 702.30 €
Déficit de fonctionnement cumulé : - 25 900.78 €

Section d'investissement :
Dépenses prévues : 247 720.00 € réalisées : 0.00 €
Recettes prévues : 247 720.00 € réalisées 0.00 €
Résultat de clôture 2020 : 0 €
Résultat cumulé : 0 €

Le conseil municipal vote à 14 voix pour (La procuration de M le Maire n'étant pas comptabilisée) le compte administratif 2020 du budget annexe lotissement les Camprets.

10. Délibération affectation des résultats (budget principal, budget camping, budget lotissement)

a) Affectation du résultat budget principal :

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité des membres présents d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante:

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 214 515.85 € au compte R 002.
Affectation de l'excédent d'investissement de 25 000 € au compte R 1068.

b) Affectation du résultat budget camping :

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante:

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 10 700.73 € au compte R 002.

c) Affectation du résultat budget lotissement les Camprets :

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité des membres présents d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante:

Affectation du déficit de fonctionnement de - 25 900.78 € au compte D 002.

11. Délibération vote des taxes locales

Vu le budget principal 2021, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 198 801 € ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale. Toutefois, la disparition progressive de la taxe d'habitation étant compensée par la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, il faut additionner le taux départemental de 25.54 % au taux de 2020.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2021,

Fixe pour 2021 le taux des taxes locales comme suit :

* Foncier bâti = 48.19 %

* Foncier non bâti = 43.62 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

12. Délibération vote des contributions aux syndicats – année 2021

Mr le 1^{er} adjoint donne connaissance au conseil municipal des différentes contributions à verser aux syndicats pour l'année 2021 :

SIVOM GAMACHES : : 2 850.67 €
SIPPH : : 1 898.60 €
SIVU Lycée du Vimeu : : 1 620.40 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte l'inscription au BP 2021 chapitre 65 le montant des différentes contributions énumérées ci-dessus.

13. Délibération vote participation au SMUR de la Ville d'Eu

M le 1^{er} adjoint donne lecture d'un courrier du Maire de la ville d'Eu sollicitant la commune pour une participation financière du SMUR. La contribution est fixée à 0.50 € par habitant (population INSEE au 01/01/2019 : 852 habitants) soit 426 € pour la commune. M le 1^{er} adjoint propose au conseil de verser cette contribution au SMUR. Après débats, le conseil municipal à l'unanimité accepte le versement de la somme de 426 € au SMUR de la ville d'Eu.

14. Délibération vote des budgets primitifs 2021 (budget principal, budget camping, budget lotissement)

M le 1^{er} adjoint rappelle que la commission des finances s'est réunie le 1er avril afin de présenter les maquettes budgétaires.

a) Budget principal

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 comme suit
Dépenses et recettes de fonctionnement : 971 098.85 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général	367 497.68 €
Charges de personnel	376 350 €
FNGIR	46 002 €
Charges de gestion courante	100 000 €
Virement section investissement	64 047.20 €
Amortissements	6 201.97 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Atténuations de charges	40 000 €
Produits et services	177 300 €
Impôts et taxes	305 800 €
Dotations	255 000 €
Revenus des immeubles	1 000 €
Produits exceptionnelles	7 500 €
Excédent reporté	214 518.85 €

Dépenses et recettes d'investissement : 804 029.17 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Honoraires architecte	52 000 €
Travaux mairie école	600 000 €
Terrain de pétanque	15 000 €
Parcours de santé – mobilier urbain	15 000 €
Matériel de voirie	20 000 €
Matériel informatique	11 000 €
Travaux en cours	83 029.17 €
Capital de l'emprunt	8 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Subventions	343 000 €
Emprunt	250 000 €
Dotations	31 000 €
Virement section fonctionnement	64 047.20 €
Amortissement	6 201.97 €
Excédent investissement	109 780 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2021

b) Vote du budget camping

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 comme suit

Dépenses et recettes de fonctionnement : 233 700.73 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère générale	229 700 €
Créances éteintes	2 000 €
Charges exceptionnelles	2 000.73 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Locations	223 000 €
Excédent antérieur reporté	10 700.73 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité des membres présents le budget camping 2021

c) Vote du budget lotissement les Camprets

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 comme suit

Dépenses et recettes de fonctionnement : 270 707 €

Dépenses et recettes d'investissement : 237 457 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité des membres présents le budget lotissement 2021

15. Délibération modification des statuts de la CCVS afin d'intégrer la compétence mobilité

Considérant l'importance pour le territoire que la Communauté de communes des Villes Soeurs puisse exercer la compétence relative à l'organisation des services de mobilité à l'intérieur de son périmètre ;

Considérant les droits d'option en termes de gestion qui s'ouvrent à elle, que ce soit par rapport aux services qu'elle peut laisser gérer par la région, ou des facultés de délégation envers ses membres,

Considérant que cette prise de compétence permettra de réfléchir conjointement à l'organisation de la mobilité à l'échelle du territoire, et que cela fera l'objet d'études plus approfondies financières (travail de la CLECT) et technique (schéma de déplacement des modes doux en cours) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 mars 2021 portant projet de statuts modifiés tel qu'annexée à la présente ;

Monsieur le Maire soumet le projet de modification de statuts au Conseil Municipal pour avis, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est précisé que la modification des statuts proposée par la Communauté de Communes ne sera effective que si elle est validé par les conseils municipaux des 28 communes dans les conditions de majorité qualifiée requise pour cette prise de compétence (soit un accord exprimé par les deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population, ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population)

Après en avoir délibéré, et toutes questions ayant pu être posées, Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents :

- D'approuver le projet de modification des statuts arrêté par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 mars 2021, et notifié par courriel en date du 25 mars 2021, en ce qu'il ajoute en article 5 des statuts de la Communauté de communes, aux compétences facultatives, un point 2.3.N/ Organisation de la mobilité

- D'autoriser Monsieur le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 20h30

M PEGARD François

